

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le 05 décembre, le Conseil Municipal de ROYERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck LETOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 27 novembre 2025

PRESENTS : LETOUX Franck, LAMARGOT Philippe, AUBIGNAT Samuel, GUY Fabienne, GEORGES Cédric, ROUILLON Lydia, LAVERGNE Léo, DUNAUD-PAUGNAT Marie-Christine

ABSENTS : SOMDECOSTE-AURAND Marie, PEROUX Solène ; excusés : MOREAU Sébastien (procuration à LAMARGOT Philippe), MARQUET Dominique (procuration à LETOUX Franck), COQUET Guillaume (procuration à GEORGES Cédric), FOUCHER Yoann (procuration à DUNAUD Marie-Christine), MORLON Clément.

Madame GUY Fabienne est élue secrétaire

DECISION 2025-47 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES AU REGARD DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE- CENTRALE DE BRIGNAC-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la centrale de Brignac auprès des services de l'eau et environnement forêt de la Préfecture et qu'il était demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le dossier.

Vu la présentation du projet rénovation et mise aux normes au regard de la continuité écologique de la Centrale de Brignac faite aux membres du Conseil Municipal ;

Conformément à l'article R181-18 du code de l'environnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette demande d'autorisation.

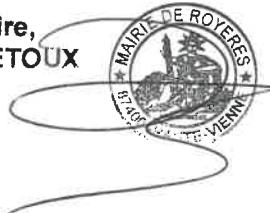
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire, F. LETOUX

Le Maire,
Franck LETOUX



Accusé de réception en préfecture
087-218712909-20251206-2025-47-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2025